



PREMIER MINISTRE



Paris, le 8 novembre 2011

Colloque

« Comment débattre des nouvelles technologies ? »

Mardi 8 novembre 2011

Ouverture du Colloque
par Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Je suis très heureux de vous accueillir pour ce colloque intitulé « Comment débattre des nouvelles technologies ? ».

L'idée d'organiser ce colloque en liaison entre le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et le Centre d'analyse stratégique est partie de plusieurs constats.

Le débat public en France est né des contestations rencontrées à la fin des années 1980 lors de la réalisation d'un certain nombre de projets routiers et ferroviaires, en particulier lors de la construction du TGV méditerranée. Une mission avait alors été confiée au préfet Carrère, dont les idées ont été reprises en 1995 dans la loi dite **Barnier**, qui **crée la Commission nationale du débat public**. Cette loi prévoit pour les grands projets d'infrastructures de transport ou d'énergie une procédure très en amont pour débattre du projet lui-même et, ainsi que l'évoque le Conseil d'État, **des différents intérêts généraux associés à ce projet** : rapidité de transport apportée par une infrastructure opposée, par exemple, à la protection de l'environnement et de la biodiversité locale.

Depuis l'adoption de cette loi, plus de 60 débats publics de projet se sont tenus, et incontestablement, **le débat public de projet est entré dans les us et coutumes** et a parfaitement rempli sa mission. **Il peut être considéré aujourd'hui, un peu plus de 15 ans après son introduction par la loi, comme un succès.**

Toute la question qui nous est posée aujourd'hui et à laquelle nous devons tenter de répondre cet après-midi est de savoir si l'on peut utiliser cette procédure pour débattre des nouvelles technologies et de leur encadrement : autrement dit, peut-on élargir la procédure de débat public à des sujets de société pour tenter de définir un encadrement responsable du développement des nouvelles technologies ?

Il est clair que **les concertations qui ont eu lieu dans ce domaine n'ont pas permis de dégager des conclusions de manière consensuelle ou apaisée : on peut penser aux gaz de schiste, aux OGM, ou aux nanotechnologies.**

Comment dès lors aboutir à un encadrement du développement des nouvelles technologies qui tienne compte des attentes sociétales et qui soit accepté par tous ?

Tel est le sujet de cet après-midi de colloque, qui s'organise autour de deux tables rondes :

- **la première table ronde abordera des sujets plus précis**, tels que les OGM ou les nanotechnologies, et s'interrogera sur les retours d'expérience des procédures de débat et de concertation, et sur la manière de reprendre le débat avec le public ;
- **la seconde table ronde réfléchira plus généralement aux concertations possibles pour accompagner le développement des nouvelles technologies.**

Trois réflexions supplémentaires pour lancer le débat :

- **La fonction essentielle du débat public est d'éclairer le politique en lui présentant les arguments exprimés par les uns et les autres et en lui laissant la responsabilité de la décision finale ; il constitue ainsi le lieu même de l'expression du citoyen et de la confrontation des intérêts généraux** : que ce soit le développement industriel, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, la protection de la propriété privée, la protection de la santé des travailleurs. S'agissant du débat sur l'encadrement des nouvelles technologies, cet outil doit clairement être adapté car la discussion peut difficilement être localisée, ou bornée dans le temps.

- **Un débat public ne représente que quatre mois dans un processus de développement qui peut prendre dix à vingt ans, il faut donc imaginer un processus plus long de débats et d'allers-retours avec le public. Ce processus existe de fait dans les projets de transport** : la durée actuelle de réalisation d'une nouvelle infrastructure ferroviaire est de quinze à vingt ans ! Mais elle est rythmée par un certain nombre de décisions administratives et par les concertations qui les précèdent. **Ce rythme et ce processus global restent à inventer pour les nouvelles technologies.**
- Si je prends **l'exemple des nanotechnologies, il est souhaitable d'associer le public et l'ensemble des parties prenantes en amont et tout au long du développement** d'une nouvelle technologie : là encore, cette association reste à inventer.

Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont accepté de répondre à notre invitation, notamment **Arnaud Gossement** qui a accepté notre invitation de dernière minute afin de nous éclairer sur la participation du public et des collectivités territoriales dans les procédures d'autorisation d'exploitation des gaz de schiste.

J'aimerais remercier également Monsieur le Préfet Deslandes qui inaugurera la première table ronde, et le Monsieur le Député Bertrand Pancher, qui a accepté d'introduire la seconde table ronde et de dire quelques mots de conclusion à la fin de cette journée.

Je tiens à remercier également Dominique Auverlot, chef de Département développement durable, qui aura la redoutable tâche de faire respecter le *timing* et de couper les intervenants au bout de leurs dix minutes de présentation.

S'agissant de technologies, il était tout à fait naturel que ce colloque soit organisé avec le Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Je tiens en particulier à remercier Françoise Roure, responsable de la section technologies et société du CGIET, pour son implication active dans la réflexion autour de ce colloque. Et bien sûr je remercie tout particulièrement Pascal Faure, vice-président de ce Conseil, qui va prendre la parole.

• **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr